



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

VENDREDI 21 AVRIL 2023

EN VISIOCONFÉRENCE SUR ZOOM
ET EN PRÉSENTIEL À NEMOURS

Nous t'invitons à l'AG statutaire annuelle de la CGT Finances publiques de la DiSI Île-de-France vendredi 21 avril 2023 qui débutera dès 9h00.

Elle est ouverte aux adhérents, sympathisants et plus généralement à tous les agents de la DiSI qui n'ont pas encore participé à une autre AG syndicale en 2023.

Ordre du jour, laissant la libre discussion après la présentation de chacun des thèmes suivants :

1. Bilan de l'activité de notre section syndicale CGT FiP DiSI Île-de-France et élection de la Commission exécutive.
2. Examen des documents préparatoires au 5^e congrès national de la CGT FiP, présenté par Olivier VILLOIS, secrétaire national chargé de la communication et membre du Bureau national.
3. Bilan des luttes en cours et à venir sur notamment le projet de réforme des retraites.

l'AG se déroulera dans les conditions suivantes :

En audio ou visioconférence sur Zoom (connexion à partir de 8:45) :

Chaque agent de la DiSI qui le souhaite peut y participer depuis l'endroit de son choix, dès lors qu'il dispose d'une connexion internet, via un ordinateur personnel (mais pas depuis un PC DGFIP), tablette, smartphone, ou d'une simple ligne téléphonique pour l'audio.

En présentiel à l'Union Locale de Nemours (accueil physique à partir de 8:30) :

Pour ceux qui le souhaitent, l'AG se déroulera dans les locaux de l'Union Locale CGT de Nemours sise au 2 Rue Voltaire. Un parking est situé à proximité immédiate. Une projection sur écran permettra de suivre les débats avec les collègues connectés en visioconférence.

Pour participer à cette AG, il suffit de nous le faire savoir par retour de mél à :

cgt.disi.ile-de-france@dgfip.finances.gouv.fr

Les liens de connexion (visio et audio) te seront alors adressés par mél.

Afin d'organiser au mieux le présentiel à l'UL de Nemours, merci de nous le faire savoir également.

Comment justifier administrativement la participation à cette assemblée ?

Chaque agent dispose d'une journée par an pour assister à l'AG syndicale de son choix.

Il suffit de prévenir ton chef de service, puis de saisir dans SIRHIUS :

Type de motif : *Fonctions syndicales...*

Motif : *Assemblée générale syndicale...*